

L'avis de motion portant production de documents n° 21, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des quelque quarante mémoires soumis au Conseil économique du Canada en vue de son étude sur la politique concurrentielle du Canada, dont il est question à la page 4 de l'exposé du Conseil de juillet 1969,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 27, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres que le ministre des Postes a reçues des églises, des organisations professionnelles, des syndicats ouvriers, des coopératives, des caisses populaires et des organisations privées, indiquant qu'à la suite de la hausse du tarif postal, ces organismes se proposent de discontinuer ou de restreindre leurs publications,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents numéro 28, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de C. B. Haver de Montréal rédigé pour le compte de la *Northumberland Consultants Limited* et portant sur la révision de l'étude de rentabilité exécutée par l'Institut de recherche de Stanford relativement à une chaussée à l'Île du Prince-Édouard qui est mentionnée dans le compte rendu du *hansard* du 21 juillet 1969, à la page 11374, en réponse à la question n° 1832,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents numéro 80, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert effectué par la *Heward, Newman and Associates* et *Julian, Hebert and Associates*, de Montréal, pour le compte du Bureau du Conseil privé pendant l'année financière 1967-1968, concernant l'information des masses sur la lutte contre la pauvreté, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la première session de ce Parlement,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents numéro 132, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du contrat passé entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et l'*Atomic Energy Council* de Tai-Wan concernant la vente d'un réacteur nucléaire de recherche,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents numéro 137, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études que le gouvernement du Canada a entreprises au sujet de l'opportunité de faire du ministère des Travaux publics une société de la Couronne,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Broadview (M. Gilbert), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier du Bill C-181, Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. McCutcheon en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Roy (Timmins) en remplacement de M. Lind sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Goode, Yanakis, Hopkins et McNulty en remplacement de MM. Sullivan, Marceau, Lind et Barrett sur la liste des membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

À six heures du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.